



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le vingt et un mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.

Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAND Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREUW Marie-Josée, DUMEE Marguerite, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, DALEX Nathan, MAROT Alexis Conseiller(e)s.

Absents représentés :

Absents non excusés :

*Nb de membres : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Pour : 15*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2026-07D : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal suivant l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales de procéder à l'élection des adjoints dans la limite autorisée.

Il informe que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur, soit pour la commune de CLANS, la possibilité d'élire 4 Adjoints.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

✓ DÉCIDE d'élire 3 adjoints au Maire.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le*

*Et publication ou notification du*

Le Maire,  
Philippe IPPOLITO